Assemblée Générale du Vendredi 5 juillet 2013

Compte-rendu

Etaient présents :

Franck Helmcke Unibank

Gesly Lévêque Banque Populaire Haïtienne

Margareth Graham Citibank

Maxime D. Charles Bank of Nova Scotia

Guy Lataillade Capital Bank

Bertrand Salnave Capital Bank

Claude Pierre-Louis Sogebank

Jean Philippe Vixamar Banque Nationale de Crédit

Gladys M. Coupet Banque de l’Union Haïtienne

Vladimir François APB

Le Président du Conseil d’Administration a ouvert la séance en donnant lecture de l’ordre du jour qui comporte les points suivants :

1.- Présentation des nouveaux dirigeants de Citibank et de la Banque de

l’Union Haïtienne

2.- Compte rendu du Président du Conseil sur la participation de l’APB

à différentes activités (GAFIC, CNBLA, CCAH)

3.- Fonctionnement de la compensation électronique

4.- Tour d’horizon et perspectives économiques

5.- Questions d’intérêt général

**Présentation des nouveaux membres de l’APB**

M. John Lopez Perez a été nommé Directeur Général de la Citibank, en son absence Margareth Graham l’a représenté à la séance en Assemblée Générale. L’APB lui souhaite la bienvenue et une fructueuse mission en Haïti.

Un « welcome back » a salué le retour de Gladys Coupet parmi les membres. Madame Coupet a présidé le Conseil d’Administration de l’APB pendant de nombreuses années et est un membre influent qui représente l’Association au sein du Forum Economique.

-2-

**Compte-rendu du Président du Conseil**

Ce point est mis à l’ordre du jour pour informer les membres sur la participation de l’APB aux différentes activités :

* Réunion plénière à Trinidad Tobago du Groupe d’Action Financière pour la Caraïbes (GAFIC)

A cette session, le GAFIC a une fois de plus, souligné le manque de progrès, d’efforts faits par Haïti pour se conformer aux normes. D’une session plénière à une autre, seule la nouvelle loi bancaire a été introduite comme réforme. Haïti est non conforme dans l’acheminement des statistiques, le dispositif législatif n’est pas capable de délivrer des résultats. Les condamnations pour cause de blanchiment de capitaux sont rares alors que plusieurs citoyens haïtiens sont condamnés aux Etats-Unis pour trafic illicite de stupéfiants. Les déclarations de soupçons provenant du système bancaire sont minimes. Le projet de loi sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est encore dans l’impasse au Parlement.

Pour faire avancer ce dossier, une commission conjointe APB/BRH a rencontré la Commission Finances de la Chambre des députés et engagement a été pris de voter la loi le 18 juillet 2013. Le vote de cette loi et le patronage de deux états sont les conditions requises pour accéder à l’association…

De plus, pour donner une preuve de notre vigilance, une unité de conformité a été créée au sein de l’APB. Cette structure a pour objectifs de rassembler périodiquement les officiers de conformité pour échanger des idées et partager des informations d’intérêts communs, d’uniformiser l’approche réglementaire sur des questions touchant l’intérêt national notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et rechercher les nouveaux développements dans le domaine de la conformité.

Le Président du Conseil a incité les membres à désigner leurs représentants et à dynamiser ce comité pouvant servir de modèle, de preuve de notre vigilance.

* Chambre de conciliation et d’arbitrage (CCAH)

Cette chambre existe et est logée à l’immeuble Digicel abritant la Chambre de Commerce et d’Industrie d’Haïti. Elle est la voie alternative au règlement des différends et une solution aux conflits commerciaux. Le Président du Conseil d’Administration de l’APB, membre également du CCAH a demandé aux membres présents d’encourager les clients des banques à inscrire des clauses compromissoires dans lescontrats.

-3-

L’institution recherche du financement pour son fonctionnement et une assistance technique pour la poursuite du programme de formation des arbitres.

* Forum Economique

Les activités du Forum économique ont porté sur la volonté de faire croître la production nationale, de modifier certains articles du tarif douanier à travers la nouvelle loi de finances, la nécessité de clarifier les dispositions relatives à l’enregistrement des hypothèques et des transactions immobilières.

* Update sur le Foreign account tax compliance act (Fatca)

Le Président du Conseil a informé les membres de l’évolution de ce dossier. La Banque Centrale d’Haïti a rencontré les représentants des Bahamas et Jamaïque travaillant sur cette loi américaine. Selon le Président du Conseil, Haïti s’achemine vers  la première approche qui est un accord international de réciprocité sur les informations à transmettre aux administrations fiscales. Les autorités haïtiennes manifestent leur intention de signer ‘’l’agreement’’.

**Fonctionnement de la Compensation électronique**

Le système est lancé depuis le premier juillet et tous les représentants des banques ont affirmé que la compensation électronique fonctionne bien avec très peu de rejets. Toutefois, quelques problèmes subsistent : les plans de contingence à l’interne restent à définir ou doivent être mieux rôdés – la BRH fait une seule opération de feed back et ce rapport appelé « incoming » est acheminé généralement très tard dans la soirée. Un rapport en cours de journée est à discuter avec la BRH pour confirmer la réception des chèques au fur et à mesure des transmissions. Un premier rapport de la BRH est suggéré vers 1hre00 ou 2hres p. m.

**Tour d’horizon sur la situation économique**

Les points saillants peuvent être résumés comme suit :

* Relèvement du coefficient de réserves obligatoires à 35% pour la monnaie nationale et 39% sur monnaie étrangère
* Déficit de réserves des banques depuis novembre 2012
* Coup d’arrêt au développement du crédit après une croissance de 25% un an auparavant
* Atteinte des objectifs de stabilité des prix : inflation ne dépassant pas 7% et taux de change stabilisé à 43gdes90 pour un dollar.

Un tour de table a été fait pour connaître l’opinion des membres sur la situation économique du pays. Tous ont reconnu que les activités sont en baisse, qu’une contraction est enregistrée dans tous les secteurs d’activités malgré les efforts du gouvernement pour soutenir une croissance de 2 à 3 %. Certains membres de l’APB ont montré quelques indices ou indicateurs renseignant sur la conjoncture économique, ils ont cité les tensions sur les lignes de crédit, les dépassements enregistrés, les retards de paiement, l’accroissement des comptes à recevoir, la demande solvable de logement, les pressions sur les marges de change

**Questions d’intérêt général**

Aux questions d’intérêt général, les membres ont passé en revue les entraves liées au crédit – les honoraires des notaires, un texte écrit par Rouzier sur doing business et le vote du nouveau budget contenant plusieurs articles favorables au développement du secteur privé.

Les points à l’ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 10hres 30 a. m.